

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 29 novembre 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 29 novembre 2021
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

M. Michel Bissonnet, vice-président sortant du conseil municipal, a le plaisir d'ouvrir cette première assemblée du conseil municipal du mandat 2021-2025. Il adresse ses félicitations aux membres du conseil pour leur élection. Il exprime le souhait que les débats se tiennent en tout respect afin de bien représenter les concitoyennes et concitoyens qui ont accordé leur confiance au début du mois de novembre.

M. Bissonnet demande une minute de silence.

Puis, M. Bissonnet dresse une liste des célébrations internationales et des anniversaires des personnes élues pour le mois de novembre :

1. Célébrations internationales du mois de novembre

- 5 au 11 novembre : Semaine des vétérans
- 6 novembre : Journée Mondiale sans papier
- 11 novembre : Fête du souvenir
- 16 novembre : Journée internationale de la tolérance
- 20 novembre : Journée Internationale des droits de l'enfant / journée nationale de l'enfant
- 25 novembre : Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

2. **Anniversaires des personnes élues**

- 5 novembre : Mme Chantal Rossi
- 6 novembre : M. Giovanni Rapanà
- 22 novembre : M. Julien Hénault-Ratelle
- 26 novembre : M. Abdelhaq Sari
- 30 novembre : Mme Stephanie Valenzuela

En terminant, M. Bissonnet remercie les membres du conseil de leur attention et déclare la séance ouverte.

M. Michel Bissonnet cède ensuite la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

À 13 h 03,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

que la période de questions des élus-es prévue au point 2 de l'ordre du jour soit remplacée par une allocution de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante et une allocution du chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

La proposition est agréée.

M. Bissonnet cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal mentionne d'entrée de jeu que c'est avec plaisir qu'elle retrouve ses collègues du conseil municipal pour un autre mandat. Elle ajoute que de constater la composition de ce nouveau conseil municipal regroupant de nouveaux visages et d'élus-es d'expérience démontre la maturité de ce conseil. Mme Plante poursuit en souhaitant l'alliance des forces, en travaillant pour le bien des Montréalaises et des Montréalais, afin de faire avancer autant les dossiers de compétence locale que ceux à plus grande échelle et en profitant de l'expérience incroyable de femmes et d'hommes dévoués-es ici et dans la communauté.

En terminant, la mairesse de Montréal tient à saluer tous les membres de ce conseil municipal, de même que l'équipe du greffe et celle de la technique; elle souhaite à tous un excellent mandat.

M. Bissonnet remercie la mairesse de Montréal et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

M. Salem se dit très honoré d'avoir été choisi par ses pairs pour occuper le poste de chef de l'opposition officielle, accueillant ce résultat avec humilité et fébrilité. Il s'engage à effectuer son travail avec rigueur et une grande capacité d'écoute, et précise également que ces deux qualités seront au cœur du travail des membres d'Ensemble Montréal pour les quatre prochaines années. Le chef de l'opposition officielle salue autant les nouveaux venus que les élus-es expérimentés. M. Salem souligne entre autres que l'opposition officielle au conseil municipal sera la voix de toute la population de Montréal et qu'ils auront la main tendue vers l'Administration afin d'améliorer les projets, les règlements et les grandes orientations de la métropole.

Enfin, le chef de l'opposition officielle souhaite que la participation électorale soit augmentée pour les prochaines élections et que tous connaissent un bon début de mandat.

M. Bissonnet remercie M. Salem et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

À 13 h 10,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin que les points 51.01, 51.02, 7.04, 7.05 et 7.06 soient appelés dans cet ordre après l'adoption de l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

CM21 1250

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2021 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 80.01 (51.03).

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM21 1251

Désignation à la présidence du conseil

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de désigner Mme Martine Musau Muele à titre de présidente du conseil.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01

Le vice-président du conseil sortant, M. Michel Bissonnet, félicite la nouvelle présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, l'invite à prendre place et lui cède la parole.

La présidente du conseil prend la parole et remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la confiance témoignée lors de la recommandation de sa nomination à titre de présidente du conseil, et remercie l'ensemble des élus-es pour la confiance exprimée.

La président du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM21 1252

Désignation à la vice-présidence du conseil

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de désigner Mme Effie Giannou à titre de vice-présidente du conseil.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CM21 1253

Dépôt de l'avis de désignation du leader de la majorité et, le cas échéant, du leader adjoint

M. Alex Norris dépose son avis de désignation à titre de leader de la majorité et celui de Mme Gracia Kasoki Katahwa à titre de leader adjointe, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04

CM21 1254

Dépôt de l'avis de désignation du chef de l'opposition officielle et du conseiller désigné au sens de l'article 114.5 de la *Loi sur les cités et villes*

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose l'avis de désignation de M. Aref Salem à titre de chef de l'opposition officielle et de conseiller désigné au sens de l'article 114.5 de la *Loi sur les cités et villes*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05

CM21 1255

Dépôt de l'avis de désignation du leader de l'opposition officielle et, le cas échéant, du leader adjoint

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose l'avis de désignation de Mme Chantal Rossi à titre de leader de l'opposition officielle et de Mme Alba Zuniga Ramos à titre de leader adjointe de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2021.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2021.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2021.

CM21 1256

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 septembre 2021

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 septembre 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 25 novembre 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA21 27 0286 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Motion en faveur de la nomination des lieux suivants sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve : « parc Henry-Morgentaler », « parc Francine-Léger », « maison de la culture Madame Bolduc », « maison de la culture du village de la Longue-Pointe » et « édifice Nicole-Larivée-Boudreau »

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Magda Popeanu

--- Dépôt d'une réponse de Mme Popeanu à Mme Christine Gosselin, en lien avec le point 20.06 du conseil municipal de septembre 2021.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021.

7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

CM21 1257

Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.

07.03

CM21 1258

Dépôt de la liste des membres du comité exécutif

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la liste des membres du comité exécutif soit :

- Mme Dominique Ollivier, à titre de présidente;
- M. Benoit Dorais, à titre de vice-président;
- Mme Caroline Bourgeois, à titre de vice-présidente;
- Mme Ericka Alneus;
- M. Robert Beaudry;
- Mme Josefina Blanco;
- M. Éric Alan Caldwell;
- Mme Marie-Andrée Mauger;
- Mme Sophie Mauzerolle;
- Mme Magda Popeanu;
- M. Luc Rabouin;

- Mme Émilie Thuillier;
- M. Alain Vaillancourt;
- Mme Maja Vodanovic;

et le conseil en prend acte.

07.07

CM21 1259

Dépôt de la liste des conseillers associés

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la liste des conseillers associés, soit :

- Mme Alia Hassan-Cournol;
- Mme Marianne Giguère;
- Mme Despina Sourias;

et le conseil en prend acte.

07.08

CM21 1260

Dépôt de la liste des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la liste des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération soit :

- Mme Valérie Plante;
- Mme Nancy Blanchet, à titre de présidente;
- M. Alex Norris, à titre de porte-parole d'assemblée;
- M. Robert Beaudry;
- M. Dimitrios (Jim) Beis;
- M. Benoît Dorais;
- M. Sterling Downey;
- M. Pierre Lessard-Blais;
- Mme Sophie Mauzerolle;
- Mme Dominique Ollivier;
- M. Jocelyn Pauzé;
- Mme Marie Plourde;
- Mme Magda Popeanu;

- Mme Émilie Thuillier;
- M. Alain Vaillancourt;
- Mme Maja Vodanovic;

et le conseil en prend acte.

07.09

CM21 1261

Dépôt de la liste des conseillers désignés pour siéger au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la liste des conseillères désignées pour siéger au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, soit :

- Mme Alia Hassan-Cournol;
- Mme Vicki Grondin;

et le conseil en prend acte.

07.10

CM21 1262

Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2021 et pour l'année 2022

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose les calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2021 et pour l'année 2022, et le conseil en prend acte.

07.11 1210310002

CM21 1263

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2020

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2020, et le conseil en prend acte.

07.12 1218788002

8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM21 1264**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de mi-année 2021 - Commentaires et recommandations »**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de mi-année 2021 - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

CM21 1265**Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre les violences faites aux femmes et aux filles**

Attendu que le 6 décembre 1989, il y a 32 ans, 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

Attendu que cet événement ne doit jamais être oublié afin que plus jamais une telle tragédie ne se produise à Montréal ou ailleurs;

Attendu que la Ville de Montréal, à la suggestion de deux chercheuses du Réseau québécois en études féministes, Mélissa Blais et Diane Lamoureux, a accepté, en 2019, de modifier le panneau identifiant la place du 6-Décembre-1989 afin qu'il stipule que les 14 femmes assassinées l'ont été lors d'un attentat antiféministe;

Attendu que Montréal a désigné, en 2009, la journée du 6 décembre comme étant la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que le Parlement du Canada a déclaré, en 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2008, la politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », qui est assortie d'un plan d'action;

Attendu que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société et que ce droit est enchâssé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu que la Ville de Montréal s'est proclamée, en 2016, Municipalité alliée contre la violence conjugale en soutien à la campagne de sensibilisation du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;

Attendu que la Ville de Montréal s'est unie, en 2021, à Centraide du Grand Montréal et à la Fondation du Grand Montréal afin d'appuyer à hauteur de 150 000 \$ le déploiement de cellules de crise en prévention des homicides en contexte conjugal à Montréal, une initiative portée par la Table de concertation en violence conjugale de Montréal;

Attendu que le SPVM a débuté le travail afin de mettre en place une section spécialisée en violence conjugale au sein de son service, qui viendra accompagner les victimes dans leurs démarches, et que la mise en place de cette équipe vise à prévenir les féminicides, notamment en contexte conjugal, à offrir un accompagnement mieux adapté aux victimes et à permettre une surveillance accrue des contrevenants;

Attendu que le développement de logements sociaux est une clé importante pour soutenir les femmes victimes de violence conjugale et les sortir de leurs milieux violents, et que la Ville de Montréal a fait de ce dossier une grande priorité;

Attendu que la Ville de Montréal a participé, en 2018, au Forum global d'ONU Femmes afin de réitérer son engagement envers l'égalité entre les femmes et les hommes, la sécurité des femmes et des filles dans l'espace public et la prévention des violences à caractère sexuel;

Attendu que notre société doit impérativement poursuivre ses efforts pour contrer les violences faites aux femmes et aux filles;

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré au réseau Des villes sûres et des espaces publics sûrs d'ONU Femmes, en 2019, et qu'elle entend prévenir, de concert avec ses partenaires, toutes formes de violences faites aux femmes et aux filles dans les lieux publics;

Attendu que la campagne annuelle 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes se tiendra du 25 novembre au 6 décembre, autour de la thématique « Déconfinons la conversation autour des violences genrées! », et qu'elle constitue une occasion de réfléchir collectivement au phénomène des violences faites aux femmes et de discuter de solutions concrètes pour enrayer ce fléau;

Attendu que 17 femmes ont été victimes de féminicides au Québec depuis le début de l'année 2021, laissant derrière elles 40 orphelins, et que deux enfants ont aussi été victimes d'infanticides dans des contextes de violence conjugale;

Attendu que la Ville de Montréal continue de soutenir les efforts du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), notamment dans sa lutte contre la violence armée;

Attendu que le Conseil municipal de Montréal s'est prononcé à l'unanimité à trois reprises, en 2018, 2019, et plus récemment en octobre 2020, réitérant l'urgence de légiférer à l'échelle nationale pour interdire la possession privée des armes de poing et des armes d'assaut au Canada;

Attendu que Montréal assume un rôle de leadership en ce qui a trait à l'élimination de la violence faite par les armes à feu sur son territoire et partout au pays;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal invite toutes les Montréalaises et tous les Montréalais à se recueillir, le 6 décembre, en mémoire des 14 femmes assassinées dans l'attentat antiféministe de Polytechnique;
- 2- que la Ville de Montréal invite les Montréalaises et Montréalais à participer aux actions organisées dans le cadre des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes;
- 3- que Montréal condamne avec force toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent une violation des droits fondamentaux, et qu'elle invite la population à dénoncer les violences faites aux femmes;
- 4- que la Ville de Montréal continue de faire pression auprès du gouvernement du Canada afin que les armes de poing soient interdites partout au pays et que la sécurité à la frontière soit renforcée;
- 5- que la Ville de Montréal continue à agir pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et qu'elle s'engage, par des actions concrètes, à prévenir toutes formes de violences faites aux filles et aux femmes en portant une attention aux jeunes, aux femmes autochtones et racisées, aux communautés LGBTQ2+, aux femmes en situation de handicap et à celles en situation d'itinérance;
- 6- que la Ville de Montréal poursuive son soutien aux groupes voués à la défense des droits de femmes.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole pour présenter la Déclaration et cite le nom des 14 jeunes femmes qui ont perdu la vie en cette journée du 6 décembre 1989. Mme Plante rappelle que ces décès ont marqué à jamais l'histoire de Montréal, que ces femmes en ont inspiré plusieurs à suivre leur voie et à défoncer les plafonds de verre, et que 32 ans après ces tragiques événements, il est possible de saluer le chemin parcouru.

La mairesse de Montréal poursuit en soulignant qu'à la suite des dernières élections municipales, la population a accordé sa confiance à 61 femmes et 42 hommes, dont huit femmes qui dirigent maintenant des arrondissements de Montréal. Mme Plante mentionne également que malgré ces avancées, tout n'est pas réglé, puisqu'il y a eu 17 victimes de féminicides au Québec en 2021, laissant 40 enfants orphelins, et deux enfants victimes d'infanticides dans un contexte de violence conjugale. Mme Plante explique notamment les initiatives auxquelles participent la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal pour la prévention de la violence conjugale.

En terminant, la mairesse de Montréal souligne que malgré les années qui passent, nous gardons en mémoire le souvenir de ces 14 jeunes femmes et qu'à cet effet, toutes les victimes de féminicides au Québec et en l'honneur des femmes et filles qui ont perdu la vie, nous devons continuer d'avancer pour l'atteinte de l'égalité, rejeter en bloc la violence faite aux femmes et aux filles et célébrer la présence des femmes dans toutes les sphères de la société.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour sa présentation de la déclaration et cède la parole à la conseillère Mme Stephanie Valenzuela.

Mme Valenzuela prend la parole et met en contexte la journée du 25 novembre qui marque le début des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes au Québec. Mme Valenzuela rappelle que nous avons un devoir de mémoire envers ces femmes disparues et un devoir d'agir pour qu'une telle tragédie ne se reproduise plus jamais. Mme Valenzuela précise notamment qu'en 2019, une motion a été adoptée au conseil municipal et adressée au gouvernement fédéral pour un meilleur encadrement sur la possession des armes d'assaut et des armes de poings au Canada. Mme Valenzuela se dit triste de constater qu'en 2021 beaucoup de travail reste à faire, alors que depuis le début de la pandémie plusieurs féminicides ont eu lieu au Québec.

En conclusion, la conseillère Stephanie Valenzuela mentionne que toutes les personnes élues de la Ville de Montréal ont le devoir de trouver des solutions afin que les Montréalaises se sentent en sécurité dans la métropole.

La présidente du conseil remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM21 1266

Déclaration visant à réaffirmer notre engagement à prévenir la violence commise et subie chez les jeunes

Attendu que la population de Montréal a été ébranlée par les meurtres de Meriem Boundaoui, 15 ans, de Jannai Dopwell-Bailey, 16 ans, et de Thomas Trudel, 16 ans, et qu'elle soutient les familles, les proches et les amis des jeunes victimes dans cette épreuve;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) déploie actuellement tous les efforts nécessaires pour trouver le ou les coupables de ces crimes, entend faire la lumière sur ce qui s'est passé et va redoubler d'efforts pour que plus jamais de tels événements tragiques ne se reproduisent;

Attendu que Montréal demeure une ville sécuritaire, mais que la Ville ne peut pas fermer les yeux sur une montée de la violence armée et de la criminalité qui s'observe aussi un peu partout au Canada et en Amérique du Nord;

Attendu que la Ville de Montréal mettra tout en oeuvre pour assurer la sécurité de ses jeunes et de sa population, dans ses quartiers, dans ses milieux de vie, dans ses arrondissements et qu'elle continuera d'agir sur tous les fronts possibles pour maintenir le caractère sécuritaire de notre ville;

Attendu que dans la dernière année, la Ville de Montréal et le SPVM ont agi sur quatre fronts : la lutte contre les violences armées et l'accès aux armes, la lutte contre les groupes criminalisés, le renforcement d'une police de proximité et le financement des organismes communautaires qui travaillent notamment en prévention de la criminalité et de la violence chez les jeunes;

Attendu que, dès 2022, la Ville de Montréal doublera le financement dédié aux organismes communautaires qui font un travail essentiel d'intervention et de prévention auprès des jeunes et en sécurité urbaine, le faisant passer à 5 M\$ par année;

Attendu que la Ville de Montréal implore le gouvernement fédéral d'en faire plus pour que les armes qui passent par la frontière soient saisies et procède à l'interdiction des armes de poing. L'accès aux armes est un élément déterminant dans la lutte contre les violences armées à Montréal.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Alain Vaillancourt

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- offre ses plus sincères condoléances à la famille, aux proches et aux ami-es de trois jeunes victimes Meriem Boundaoui, Jannai Dopwell-Bailey et Thomas Trudel, et soit solidaire dans cette épreuve extrêmement difficile;
- 2- continue de travailler de concert avec les différents paliers de gouvernement pour combattre tous types de violence dans les rues de Montréal;
- 3- et le SPVM continuent de travailler sans relâche avec tous leurs partenaires communautaires et institutionnels pour contrer cette violence à Montréal et éviter que de telles tragédies ne se produisent.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration en citant plusieurs tragédies qui ont frappé différentes communautés. Elle offre, en son nom et en celui de l'ensemble des membres du conseil, ses plus sincères condoléances aux familles, aux proches et aux amis de Meriem Boundaoui, Jannai Dopwell-Bailey et Thomas Trudel. La mairesse de Montréal poursuit et indique que la métropole demeure une ville sécuritaire. Toutefois, il faut agir concernant cette montée de violence armée et de criminalité qui s'observe à Montréal, ailleurs au Canada et en Amérique du Nord. Elle mentionne notamment que tous les efforts seront déployés afin d'assurer la sécurité des jeunes et de la population, avec la collaboration entre autres des organismes communautaires, ainsi qu'avec les équipes dédiées du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Pour terminer, Mme Plante rappelle l'importance de l'implication de tous les paliers de gouvernement afin de freiner ces violences armées, d'interdire les armes de poings, de militer pour une meilleure protection des frontières et de limiter l'accès aux armes à feu, afin de préserver le caractère sécuritaire de Montréal.

La présidente du conseil, Mme Musau Muele, remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède respectivement la parole à la conseillère Josefina Blanco et aux conseillers Alain Vaillancourt et Abdelhaq Sari.

La conseillère Josefina Blanco prend la parole et joint sa voix à celle de la mairesse de Montréal en offrant ses condoléances aux familles et amis des victimes. Mme Blanco dit être préoccupée par la hausse des incidents violents, non seulement à Montréal, mais dans plusieurs autres villes du pays. Mme Blanco indique qu'à titre de responsable de la diversité et de l'inclusion sociale au comité exécutif, elle travaillera avec toutes les parties prenantes afin de prévenir et d'éviter les hausses de violence dans la métropole. Elle poursuit et souligne notamment que la Ville va mettre en place diverses mesures dont une bonification du budget dédié aux organismes communautaires sur le terrain et de meilleures pratiques de prévention afin de s'assurer des services de qualité dans tous les quartiers.

Le conseiller Alain Vaillancourt prend à son tour la parole et présente également ses plus sincères condoléances aux familles et amis de Meriem Boundaoui, Jannai Dopwell-Bailey et Thomas Trudel. M. Vaillancourt précise, entre autres, qu'à titre de nouveau responsable de la sécurité publique au sein du comité exécutif, il sera un allier de tous les instants. M. Vaillancourt ajoute qu'au cours des prochains mois, l'Administration poursuivra ses actions afin de mettre un frein aux violences armées, avec l'aide d'une communauté et de partenaires engagés, tout en continuant de soutenir le SPVM et d'améliorer le financement aux organismes communautaires pour lui permettre de lutter contre les groupes criminalisés. De plus, il salue le travail de tous les intervenants qui sont au rendez-vous pour maintenir le caractère sécuritaire de Montréal. M. Vaillancourt conclut que nous avons tous un rôle à jouer, que ce soit les policiers et policières, les organismes communautaires, les écoles, les centres jeunesse ou le milieu de la santé; et en ce sens, nous devons faire preuve d'une grande solidarité afin de lutter contre les violences armées.

Le conseiller Abdelhaq Sari prend la parole et offre ses condoléances aux familles et aux proches des trois jeunes victimes, Thomas Trudel, Meriem Boundaoui et Jannai Dopwell-Bailey.

Le conseiller Sari poursuit et se questionne concernant la circulation des armes à feu, des armes à impulsion d'air ou autres types d'armes, si accessibles auprès des jeunes. M. Sari cherche à comprendre le comportement des jeunes en possession d'une arme à feu ou à impulsion d'air et le fait de banaliser cette violence, par l'entremise entre autres des réseaux sociaux. M. Sari souligne notamment le travail effectué par la mairesse de Montréal auprès du gouvernement fédéral pour un meilleur contrôle des armes à feu. Puis, pour contrer ce fléau, M. Sari souhaite que la force policière soit autant coercitive que préventive; il aimerait aussi y ajouter une stratégie de sports et de loisirs axée sur les besoins de la jeunesse. Enfin, le conseiller Sari remercie les policières et policiers de Montréal pour leur excellent travail sur le terrain dans le but de retirer les armes et traquer les criminels qui nuisent à la vie des jeunes.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Josefina Blanco, les conseillers Alain Vaillancourt et Abdelhaq Sari pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 14 h 02, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1267

Autoriser une dépense additionnelle de 5 026,71 \$ dans le cadre du contrat accordé à Équipement SMS inc. pour la fourniture de chargeuses articulées sur pneus compactes de 1,4 verges cube (CG21 0544), majorant ainsi le budget de contingences de 38 341,86 \$ à 43 368,57 \$, taxes incluses / Autoriser le Service des finances à modifier l'aspect financier du dossier décisionnel afin de corriger la répartition des dépenses Aggo/Corpo

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 026,71 \$ dans le cadre du contrat accordé à Équipement SMS inc., pour la fourniture de chargeuses articulées sur pneus, compactes de 1,4 verges cube (CG21 0544) majorant le budget de contingences de 38 341,86 \$ à 43 368,57 \$ taxes incluses;
- 2- d'autoriser le Service des finances à modifier l'aspect financier du dossier décisionnel afin de corriger la répartition des dépenses Agglo/Corpo;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire addenda.

Adopté à l'unanimité.

1215382019
80.01 (20.01)

CM21 1268

Approuver un projet de convention de prêt de locaux, par lequel la Ville de Montréal prête à La Corbeille Bordeaux-Cartierville, à des fins d'exploitation d'un service alimentaire, des locaux d'une superficie de 230,8 mètres carrés, aux 1^{er} et 2^e étages de la maison du Meunier, située au 10 897, rue du Pont, au parc nature de l'Île-de-la-Visitation, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2021, sans contrepartie financière - Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 134 152 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention de prêt de locaux, par lequel la Ville de Montréal prête à La Corbeille Bordeaux-Cartierville, à des fins d'exploitation d'un service alimentaire, des locaux d'une superficie d'environ 230,8 mètres carrés, aux 1^{er} et 2^e étages, de la maison du Meunier, située au 10897, rue du Pont, au parc nature de l'Île-de-la-Visitation, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2021, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

1215323007
80.01 (20.02)

CM21 1269

Approuver une dépense totale de 402 412,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour couvrir le coût des travaux d'aménagement d'un local situé au 2350, rue Dickson, dans le cadre du bail intervenu entre la Ville de Montréal et Jalbec inc. (CG19 0427)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le coût des travaux d'aménagement d'un local situé au 2350, rue Dickson, payable en 2021 au locateur Jalbec inc., représentant un montant de 287 437,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de contingences payable en 2021 au locateur Jalbec inc., représentant un montant de 57 487,50 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense d'incidences payable en 2021, représentant un montant de 57 487,50 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214565006
80.01 (20.03)

CM21 1270

Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nimalan Masilamany, à des fins de mécanique automobile, un immeuble dont le terrain est d'une superficie de 334,4 mètres carrés et le bâtiment d'une superficie d'environ 206,0 mètres carrés, situés au 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour une période additionnelle de 4 ans, 11 mois et 24 jours, à compter du 8 décembre 2021, pour un loyer total de 104 720,41 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nimalan Masilamany, à des fins de mécanique automobile, un immeuble dont le terrain est d'une superficie de 334,4 mètres carrés et le bâtiment d'une superficie d'environ 206,0 mètres carrés, situé au 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour une période additionnelle de 4 ans, 11 mois et 24 jours, à compter du 8 décembre 2021, pour un loyer total de 104 720,41 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de première convention de prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218682009
80.01 (20.04)

CM21 1271

Accorder un soutien financier de 92 720 \$ à C.A.RE Montréal (Centre d'aide et de réinsertion) pour l'année 2021, pour le projet Brigage Parage dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 92 720 \$ à C.A.RE Montréal (Centre d'aide et de réinsertion), pour l'année 2021 pour le projet Brigage Parage;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1210744005
80.01 (20.05)

CM21 1272

Conclure des ententes-cadres avec La compagnie de location d'autos entreprise Canada (Enterprise Rent-A-Car Canada Compagny) (lot 1) et Locations Sauvageau inc. (lot 5) pour la location à court terme de camionnettes, de voitures et de fourgonnettes, pour une durée de 12 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 973 831,87 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 21-18919 (2 soum. pour le lot 1 et 1 soum. pour le lot 5)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la location à court terme de camionnettes, de voitures et de fourgonnettes, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18919;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
La compagnie de location d'autos entreprise Canada (Enterprise Rent-A-Car Canada Company)	Lot 1	1 441 642,78 \$
Location Sauvageau inc.	Lot 5	274 732,76 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 257 456,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de La compagnie de location d'autos entreprise Canada (Enterprise Rent-A-Car Canada Company) et Location Sauvageau inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1215382022
80.01 (20.06)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1273

Déclaration des membres du conseil d'agglomération élu-es le 7 novembre 2021 à l'effet qu'ils ou elles sont adéquatement protégé-es contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions et demande aux nouveaux membres du conseil municipal de chacune des 14 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal de se déclarer également adéquatement protégé-es contre la COVID-19

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- que les membres du conseil d'agglomération, élu-es le 7 novembre 2021, se déclarent adéquatement protégé-es contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions;
- 2- de demander aux membres du conseil municipal de chacune des 14 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal de se déclarer également adéquatement protégé-es contre la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

1213599002
80.01 (30.01)

CM21 1274

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2022, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

- 1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2021 les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2021, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1218471008
80.01 (30.02)

CM21 1275

Adopter une nouvelle résolution conformément aux exigences du MAMH pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'année 2021 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) / Abroger la résolution CG21 0501

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- 1- abroge la résolution CG21 0501;
- 2- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 3- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- 4- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 5- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 6- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 7- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

1217814002
80.01 (30.03)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1276

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 160 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle et de réaménagement d'une intersection dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine/Autoroute 25

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 160 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle et de réaménagement d'une intersection dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine/Autoroute 25 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1205843005
80.01 (42.01)

CM21 1277

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) ».

Adopté à l'unanimité.

1211179011
80.01 (42.02)

CM21 1278

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 15-082)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082) ».

Adopté à l'unanimité.

1211179008
80.01 (42.03)

CM21 1279

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) ».

Adopté à l'unanimité.

1211179007
80.01 (42.04)

CM21 1280

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1214750002
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) et 80.01 (42.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1281

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 39 143 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 143 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1217632006
80.01 (42.06)

CM21 1282

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 678 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 678 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1218021006
80.01 (42.07)

CM21 1283

Désignation à la présidence d'assemblée du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner Mme Nancy Blanchet à titre de présidente d'assemblée du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

CM21 1284

Désignation du porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner M. Alex Norris à titre de porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02)

80.01 (51.03)

Désignation à la vice-présidence d'assemblée du conseil d'agglomération

Retiré – voir point 3.01

CM21 1285

Nominations à la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation au conseil municipal soit :

1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :

- M. Georges Bourelle;
- M. Alan DeSousa;
- M. Sylvain Ouellet;
- Mme Gracia Kasoki Katahwa;
- Mme Catherine Morency;

de nommer M. Éric Alan Caldwell à titre de président et Mme Laurence Parent à titre de vice-présidente de la Société de transport de Montréal.

2- de nommer la personne suivante représentante des clients du transport collectif (membre âgé de moins de 35 ans) au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :

- Mme Claudia Lacroix-Perron.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.04)

CM21 1286

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal :

- M. Richard Deschamps;
- Mme Nathalie Goulet;

- M. Jérôme Normand;
- M. Peter McQueen;
- M. Luc Rabouin;
- Mme Marie Plourde;
- M. François Limoges;
- Mme Dominique Ollivier;
- M. Jocelyn Pauzé;
- M. Sylvain Ouellet;
- Mme Laurence Lavigne Lalonde;
- Deux représentants des villes liées à être désignés par le conseil d'agglomération;

lesquels s'ajoutent à Mme Valérie Plante qui, d'office, en est membre et présidente, conformément à l'article 14 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. C-37.01).

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.05)

CM21 1287

Nominations aux Commissions permanentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 2 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de nommer les membres suivants à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal :

- M. Dimitrios (Jim) Beis;
- M. Jocelyn Pauzé;
- M. Pierre Lessard-Blais;
- Mme Magda Popeanu;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;

de nommer Mme Marie Plourde à titre de présidente de cette commission ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président.

2- de nommer les membres suivants à la Commission de la sécurité publique :

- Mme Lisa Christensen;
- M. Benoît Gratton;
- Mme Gracia Kasoki Katahwa;
- M. Younes Boukala
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;

de nommer Mme Daphney Colin à titre de présidente de cette commission ainsi que M. Abdelhaq Sari ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

3- de nommer les membres suivants à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports :

- M. Dimitrios (Jim) Beis;
- M. Enrique Machado;
- Mme Mindy Pollak;
- Mme Maeva Vilain;
- Mme Marie-Claude Baril;
- Mme Virginie Journeau;
- Mme Anne-Marie Sigouin;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Jocelyn Pauzé à titre de président de cette commission et M. Serge Sasseville ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

4- de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- M. Julien Hénault-Ratelle;
- Mme Angela Gentile;
- Mme Marie-Claude Baril;
- Mme Anne-Marie Sigouin;
- Mme Michèle Flannery;
- M. François Limoges;
- Mme Josée Troilo;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Kaïla Amaya-Munro à titre de présidente de cette commission et M. Benoit Langevin, ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

5- de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise :

- Mme Catherine Clément-Talbot;
- M. Josué Corvil;
- Mme Michèle Flannery;
- Mme Mindy Pollak;
- Mme Marie Sterlin;
- M. Sterling Downey;
- Mme Nancy Blanchet;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Maeva Vilain à titre de présidente de cette commission et Mme Mary Deros ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

6- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs :

- Mme Vana Nazarian;
- M. Giovanni Rapanà;
- Mme Marie-Claude Baril;
- Mme Virginie Journeau;
- Mme Valérie Patreau;
- M. Jérôme Normand;
- Mme Vicki Grondin;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Julie Roy à titre de présidente de cette commission et M. Stéphane Côté ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

7- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'examen des contrats :

- Mme Stephanie Valenzuela;
- Mme Caroline Braun;
- Mme Nathalie Goulet;
- Mme Micheline Rouleau;
- Mme Daphney Colin;
- M. Enrique Machado;
- M. Sylvain Ouellet;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Dominic Perri à titre de président de cette commission et Mme Valérie Patreau ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

8- de nommer les membres suivants à la Commission sur les finances et l'administration :

- M. Alan DeSousa;
- Mme Vicki Grondin;
- Mme Lisa Christensen;
- Mme Virginie Journeau;
- Mme Anne-Marie Sigouin;
- Mme Nathalie Goulet;
- M. Sylvain Ouellet;

- M. Benoit Gratton;

de nommer M. Pierre Lessard-Blais à titre de président de cette commission et M. Laurent Desbois ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

9- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'inspecteur général :

- Mme Suzanne Marceau;
- Mme Suzanne De Larochellière;
- Mme Vicki Grondin;
- M. François Limoges;
- Mme Marianne Giguère;
- Mme Lisa Christensen;
- Mme Laurence Lavigne Lalonde
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Jérôme Normand à titre de président de cette commission et Mme Christine Black ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

10- de nommer les membres suivants à la Commission sur le transport et les travaux publics :

- Mme Arij-Abrar El Korbi;
- M. Benoit Gratton;
- M. Younes Boukala;
- Mme Mindy Pollak;
- M. Enrique Machado;
- M. Peter McQueen;
- Mme Laura Palestini;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Laurence Parent à titre de présidente de cette commission et M. Michel Bissonnet ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.06)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1288

Conclure une entente cadre de services professionnels avec FNX INNOV inc., pour la conception et surveillance du maintien de la circulation et gestion des impacts dans le cadre des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (Montant estimé de l'entente : 725 722,20 \$, taxes incluses) - Appel d'offres 1746 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1893;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle FNX INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour la conception et surveillance du maintien de la circulation et gestion des impacts dans le cadre des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 725 722,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1746;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal, à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de FNX INNOV inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1210649007

CM21 1289

Approuver et ratifier le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe MTLDécor inc., pour une période de cinq ans et trois mois, à compter du 1^{er} octobre 2020, le local 235, d'une superficie de 981 pieds carrés situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, pour un loyer total de 224 678,44 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1894;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe MTLDécor inc., pour une période de cinq ans et trois mois, à compter du 1^{er} octobre 2020, le local 235 d'une superficie de 981 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 224 678,44 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1216025013

CM21 1290

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, pour une période additionnelle de 12 mois, à compter du 1^{er} décembre 2021, à des fins d'entreposage de pièces en acier du Pont Champlain, le lot 1 382 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 43 056 pieds carrés, pour un loyer annuel de 22 173,84 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1895;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, le lot 1 382 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un terme additionnel d'un an, à compter du 1^{er} décembre 2021, pour un loyer annuel de 22 173,84 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention de prolongation;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1218042008

CM21 1291

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de ressources et transition pour danseurs - Québec, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2021, le local numéro 313 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie locative d'environ 861,11 pieds carrés, à des fins administratives, pour un loyer total de 38 722,20 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 25 859 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1898;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de ressources et transition pour danseurs – Québec, à des fins administratives, le local numéro 313 d'une superficie locative d'environ 861,11 pieds carrés, de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2021, moyennant un loyer total de 38 722,20 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation du bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1218682010

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1292

Déclaration des membres du conseil municipal élu-es le 7 novembre 2021 à l'effet qu'ils ou elles sont adéquatement protégé-es contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions et demande aux nouveaux membres des 19 conseils d'arrondissement de se déclarer également adéquatement protégé-es contre la COVID-19

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 octobre 2021 par sa résolution CE21 1841;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- que les membres du conseil municipal, élu-es le 7 novembre 2021, se déclarent adéquatement protégé-es contre la COVID-19 afin d'assumer leurs fonctions;
- 2- de demander aux membres des 19 conseils d'arrondissement, élu-es le 7 novembre 2021, de se déclarer également adéquatement protégé-es contre la COVID-19.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1213599001

CM21 1293

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2022, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1903;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

- 1- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2021 des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2021, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1218471007

CM21 1294

Abroger la résolution CM21 1211 / Autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer pour et au nom de la Ville et à faire la demande auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1905;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM21 1211;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard, et de confirmer l'engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer, pour et au nom de la Ville et à faire la demande auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1217231068

CM21 1295

Autoriser un virement budgétaire annuel de 80 000 \$ provenant de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la prise en charge de l'entretien en régie des composantes d'architecture et d'électromécanique du pavillon d'accueil du Parcours Gouin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1915;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser un virement budgétaire annuel de 80 000 \$ provenant de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la prise en charge de l'entretien en régie des composantes d'architecture et d'électromécanique du pavillon d'accueil du Parcours Gouin.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1217058003

CM21 1296

Autoriser un virement budgétaire annuel de 350 000 \$ provenant de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la prise en charge de l'entretien en régie des composantes d'architecture et d'électromécanique du Centre culturel et communautaire Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1916;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser un virement budgétaire annuel de 350 000 \$ provenant de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la prise en charge de l'entretien en régie des composantes d'architecture et d'électromécanique du Centre culturel et communautaire Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1217058004

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1297

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 773 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un mur antibruit dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 773 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un mur antibruit dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1215;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 773 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un mur antibruit dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1215;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021, par sa résolution CE21 1554;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 773 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un mur antibruit dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1205843010

Règlement 21-043

CM21 1298

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 780 000 \$ afin de financer des projets d'acquisition, de construction, de rénovation, de valorisation et de mise à niveau d'espaces culturels montréalais

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 40 780 000 \$ afin de financer des projets d'acquisition, de construction, de rénovation, de valorisation et de mise à niveau d'espaces culturels montréalais » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1216;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 780 000 \$ afin de financer des projets d'acquisition, de construction, de rénovation, de valorisation et de mise à niveau d'espaces culturels montréalais » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1216;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021, par sa résolution CE21 1698;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 780 000 \$ afin de financer des projets d'acquisition, de construction, de rénovation, de valorisation et de mise à niveau d'espaces culturels montréalais », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui soulève une question de règlement à l'endroit du conseiller Serge Sasseville. En effet, M. Norris juge que l'intervention du conseiller Sasseville n'est pas en lien avec le dossier présentement à l'étude. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ne reconnaît pas la question de règlement du leader de la majorité et clôt le débat.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1218080004

Règlement 21-044

CM21 1299

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 091 000 \$ afin de financer des projets de renouvellement et de mise aux normes d'expositions permanentes et d'équipements spécialisés dans des espaces culturels montréalais

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 5 091 000 \$ afin de financer des projets de renouvellement et de mise aux normes d'expositions permanentes et d'équipements spécialisés dans des espaces culturels montréalais » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1217;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 091 000 \$ afin de financer des projets de renouvellement et de mise aux normes d'expositions permanentes et d'équipements spécialisés dans des espaces culturels montréalais » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1217;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021, par sa résolution CE21 1699;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 091 000 \$ afin de financer des projets de renouvellement et de mise aux normes d'expositions permanentes et d'équipements spécialisés dans des espaces culturels montréalais », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1218080003

Règlement 21-045

CM21 1300

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012)

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1218;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1218;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1695;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1210025002

Règlement 12-012-4

CM21 1301

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 113 437 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de transition écologique dans les immeubles municipaux

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 113 437 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de transition écologique dans les immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1219;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 437 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de transition écologique dans les immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1219;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021, par sa résolution CE21 1701;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 437 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de transition écologique dans les immeubles municipaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1217632007

Règlement 21-046

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1302

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Adoption - Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial et les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales pour l'année budgétaire 2022

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1220;

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial et les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales pour l'année budgétaire 2022 » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1220;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1220;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial et les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales pour l'année budgétaire 2022 » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1220;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1697;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial et les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales pour l'année budgétaire 2022 ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1217797006

Règlement 03-018-8

Règlement 21-047

CM21 1303**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 23 484 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 23 484 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021 » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1221;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 484 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021 » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1221;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021, par sa résolution CE21 1703;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 484 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation..

Adopté à l'unanimité.

42.07 1218021007

Règlement 21-048

CM21 1304**Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)**

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1222;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1222;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1773;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1214520001

Règlement 02-003-7

CM21 1305

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du lot 3 731 871, ainsi que la réalisation d'un lien routier entre le chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu, pour la desserte des projets industriels implantés sur le territoire de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau (08-037)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du lot 3 731 871, ainsi que la réalisation d'un lien routier entre le chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu, pour la desserte des projets industriels implantés sur le territoire de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau (08-037) » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1223;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du lot 3 731 871, ainsi que la réalisation d'un lien routier entre le chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu, pour la desserte des projets industriels implantés sur le territoire de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau (08-037) » à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1223;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021, par sa résolution CE21 1774;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du lot 3 731 871, ainsi que la réalisation d'un lien routier, entre le chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu, pour la desserte des projets industriels implantés sur le territoire de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau (08-037) », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1214309002

Règlement 08-037-1

CM21 1306

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de désigner Mme Marie Plourde à titre de mairesse suppléante pour un mandat de six mois.

Adopté à l'unanimité.

51.03

CM21 1307

Nominations aux Commissions permanentes

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de nommer les membres suivants à la Commission permanente de la présidence du conseil :

- Mme Alba Zuniga Ramos;
- Mme Chantal Rossi;
- Mme Andrée Hénault;
- Mme Nathalie Goulet;
- Mme Despina Sourias;
- M. Alexander Norris;
- Mme Martine Musau Muele;
- M. Peter McQueen;

de nommer Mme Véronique Tremblay à titre de présidente de cette commission et MM. Sterling Downey et Sonny Moroz à titre de vice-présidents.

2- de nommer les membres suivants à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports :

- M. Dimitrios (Jim) Beis;
- M. Enrique Machado;
- Mme Mindy Pollak;
- Mme Maeva Vilain;
- Mme Marie-Claude Baril;
- Mme Virginie Journeau;
- Mme Anne-Marie Sigouin;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Jocelyn Pauzé à titre de président de cette commission et M. Serge Sasseville ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

3- de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- M. Julien Hénault-Ratelle;
- Mme Angela Gentile;
- Mme Marie-Claude Baril;
- Mme Anne-Marie Sigouin;
- Mme Michèle Flannery;
- M. François Limoges;
- Mme Josée Troilo;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Kaïla Amaya-Munro à titre de présidente de cette commission et M. Benoit Langevin, ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

4- de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise :

- Mme Catherine Clément-Talbot;
- M. Josué Corvil;
- Mme Michèle Flannery;
- Mme Mindy Pollak;
- Mme Marie Sterlin;
- M. Sterling Downey;
- Mme Nancy Blanchet;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Maeva Vilain à titre de présidente de cette commission et Mme Mary Deros ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

5- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs :

- Mme Vana Nazarian;
- M. Giovanni Rapanà;
- Mme Marie-Claude Baril;
- Mme Virginie Journeau;
- Mme Valérie Patreau;
- M. Jérôme Normand;
- Mme Vicki Grondin;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Julie Roy à titre de présidente de cette commission et M. Stéphane Côté ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

6- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'examen des contrats :

- Mme Stephanie Valenzuela;
- Mme Caroline Braun;
- Mme Nathalie Goulet;
- Mme Micheline Rouleau;
- Mme Daphney Colin;
- M. Enrique Machado;
- M. Sylvain Ouellet;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Dominic Perri à titre de président de cette commission et Mme Valérie Patreau ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

7- de nommer les membres suivants à la Commission sur les finances et l'administration :

- M. Alan DeSousa;
- Mme Vicki Grondin;
- Mme Lisa Christensen;
- Mme Virginie Journeau;
- Mme Anne-Marie Sigouin;
- Mme Nathalie Goulet;
- M. Sylvain Ouellet;
- M. Benoit Gratton;

de nommer M. Pierre Lessard-Blais à titre de président de cette commission et M. Laurent Desbois ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

8- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'inspecteur général :

- Mme Suzanne Marceau;
- Mme Suzanne De Larocheillère;
- Mme Vicki Grondin;
- M. François Limoges;
- Mme Marianne Giguère;
- Mme Lisa Christensen;
- Mme Laurence Lavigne Lalonde
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Jérôme Normand à titre de président de cette commission et Mme Christine Black ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

9- de nommer les membres suivants à la Commission sur le transport et les travaux publics :

- Mme Arij-Abrar El Korbi;
- M. Benoit Gratton;
- M. Younes Boukala;
- Mme Mindy Pollak;
- M. Enrique Machado;
- M. Peter McQueen;
- Mme Laura Palestini;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Laurence Parent à titre de présidente de cette commission et M. Michel Bissonnet ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

Adopté à l'unanimité.

51.04

CM21 1308

Nominations et renouvellement de mandat au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1911;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer Amélie Boudot à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en novembre 2024, en remplacement d'Andrée Fortin;
- 2- de nommer Gwendoline Lüthi à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en novembre 2024, en remplacement de Mélissa Garrido;
- 3- de nommer Martha Remache Benavides à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en novembre 2024, en remplacement de Selma Tannouche Bennani;
- 4- de nommer Dominique Daigneault à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un second mandat de trois ans, du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2025;
- 5- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.05 1217721005

CM21 1309

Nominations au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1912;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de désigner M. Pentcho Tchomakov, à titre de président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2022;
- 2- de désigner M. Pascal Dumas-Dubreuil, à titre de vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2022;
- 3- de désigner Mme Shophika Vaithyanathasarma, à titre de vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2022;
- 4- de nommer M. Abdenour Douraid, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2024, en remplacement de M. Michael Wrobel;
- 5- de nommer M. Thomas Faustin, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2024, en remplacement de M. Benjamin Herrera;
- 6- de nommer M. Ghassen Soufi, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2024, en remplacement de M. Yazid Djenadi;
- 7- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.06 1217181008

CM21 1310

Nomination au Conseil du patrimoine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2021 par sa résolution CE21 1913;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer Basel Abbara, architecte spécialisé en patrimoine et urbanisme, à titre de membre suppléant au Conseil du patrimoine de Montréal, pour un premier mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

51.07 1210132008

À 15 h 05, la présidente du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 29 novembre 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 29 novembre 2021 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes trois jours avant l'assemblée, jusqu'à 13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Avant de commencer, la présidente du conseil, Mme Musau Muele, rappelle que lorsque trois questions portant sur le même sujet sont traitées et répondues, les questions subséquentes portant sur ce même sujet ne sont pas lues et les citoyennes et citoyens sont référé-és aux réponses déjà fournies.

Ensuite, la présidente du conseil fait la lecture de 16 questions. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Édith Bundock	M. Alain Vaillancourt	Monsieur Vaillancourt, Quels sont les indices ou facteurs déterminants principaux qui justifient l'embauche éventuelle de 250 policiers de plus à Montréal? En d'autres mots, à partir de quel modèle ou facteurs d'incidence ailleurs au Québec ou au Canada, est-ce que cela a été démontré efficace pour réduire le taux de criminalité?
Thomas Cimon	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	En juin dernier, votre parti a voté en faveur de la création d'un Conseil de la langue française. C'était d'ailleurs un vote à l'unanimité. Toutefois, dans la campagne électorale, le Conseil de la langue française n'apparaissait pas dans le programme de Projet Montréal. Est-ce que vous avez abandonné l'idée de créer un conseil et renier votre vote du mois de juin ou vous comptez encore le faire?
Simon Chen	M. Alain Vaillancourt	Considérant que des études commandées par la Ville de Montréal, notamment la commission de l'OCPM sur le racisme systémique et le rapport : "Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées", ont documenté un profilage racial généralisé de la part de la SPVM, sur quelle base justifiez-vous une présence policière accrue qui risque d'aggraver ce racisme systémique à Montréal?
Ron Pelletier	Mme Sophie Mauzerolle	The corner of Cavendish and Sherbrooke has been a very dangerous corner to cross for all but especially for seniors and blind pedestrians. There have been accidents there and I wonder when something is going to be done to improve this crossing before someone is killed there? When, at a minimum, will the crossing time be extended?
Jessica Quijano	M. Alex Norris (M. Alain Vaillancourt)	You've examined the issue of police body cameras in detail. Your research, along with the results of the 2016 SPVM body camera pilot project, concluded that introducing body cameras would involve significant costs and would not reduce problems like police racial profiling and misconduct. This is the conclusion of research on body cameras in general. My question is: why do you think your party has decided to support the introduction of body cameras, even as your research - and research in general - shows they involve significant costs and do not reduce police profiling or misconduct?

Ted Rutland	M. Alain Vaillancourt	<p>Pendant la campagne électorale, Projet Montréal a promis d'embaucher 250 policiers supplémentaires.</p> <p>Montréal a déjà le plus grand service de police par habitant de toutes les grandes villes canadiennes, et personne, sauf la Fraternité de policiers et des policiers de Montréal, n'a suggéré que la ville avait besoin de 250 policiers de plus.</p> <p>M. Vaillancourt connaît-il un individu ou un groupe familial avec les questions de sécurité publique, à part la Fraternité, qui croit que Montréal a besoin d'un autre 250 policiers ?</p>
Sheena Hoszko	M. Alain Vaillancourt	<p>Cities across North America are moving toward non-police responses to certain kinds of 911 calls. The city of Seattle recently examined 911 calls and found that an unarmed civilian team is the best response for 50% of 911 calls. Montreal has taken a small step in this direction with the pilot project of the "Équipe mobile d'intervention sociale" (EMIS)</p> <p>Will you agree to hold a public consultation in 2022 to examine the kinds of 911 calls the city receives and the potential of teams like EMIS to respond to a large number of them?</p>
Audrey Laurion Lambert	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	<p>En août dernier, Montréal a annoncé qu'elle bannirait les sacs de plastique dans tous les commerces. C'est une excellente chose, mais je m'étonne qu'on n'en ait pas fait autant pour les 40 millions de sacs utilisés chaque année par les distributeurs de circulaires. Ces sacs pourraient très bien être remplacés par des enveloppes en papier, car selon le règlement municipal, les circulaires doivent être laissées dans les boîtes à lettres, comme le courrier. Notez que je ne parle pas de réglementer les circulaires elles mêmes, mais bien de leur appliquer la même règle que pour les autres commerces. Pourquoi fait-on une exception pour les sacs des circulaires?</p>
Guy Gaudreault	Tous les membres du conseil (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Before the municipal election, the intersection mentioned above was discuss in order to have sherbrooke/cavendish set to be a 4 way red light, to allow pedestrians of all ages and other incapacities (visually impaired, elderly with molility challenge, etc.) safer.</p> <p>I would lke to know if this new council is willing to work with Montreal City Council to have this intersection more securitaire for all users?</p> <p>Hopefully, someday soon, this intersection will be s safe one for all. Thank you.</p>
Jean-Pierre Lancée	Mme Erika Alneus	<p>Bonjour,</p> <p>J'ai appris par un article de La Presse publié la semaine dernière que le pavillon dédié aux œuvres de l'artiste Riopelle n'allait pas être construit à Montréal, mais plutôt à Québec. C'est une grande déception pour moi, et une perte pour les Montréalais.</p> <p>N'y avait-il pas quelque chose à faire par votre administration pour que le pavillon soit construit à Montréal ?</p>

Juliette de Lamberterie	M. Alain Vaillancourt	Projet Montréal planifie d'embaucher 250 policiers supplémentaires d'ici 2022. Comment envisagez-vous une collaboration avec les organismes qui croient que ce que budget considérable alloué à la SPVM devrait plutôt être re-dirigé vers les instances qui travaillent directement avec les communautés criminalisées de la ville, et tentent de cibler les sources mêmes de la criminalité?
Jody Hewitt	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	How and when are you going to tackle billion-dollar companies, money launderers and investors from inflating the housing market?
Tanya-Michelle Contente	M. Pierre Lessard-Blais	<p>Au mois de septembre 2021, un fonctionnaire de la Ville de Montréal, M. Richard, a mentionné que le stationnement à mobilité réduite au 6545 Michel Bouvier serait agrandi pour aider les résidents à mobilité réduite, car il était d'accord que la sécurité publique des personnes âgées et vulnérables est en danger sur cette rue.</p> <p>Cet enjeu n'est pas réglé depuis 6 mois quand il a été signalé au mois de mai 2021. S.V.P. me faire part quelle sera la date de l'agrandissement de ce stationnement, idéalement cette semaine, car le tout est en retard depuis que cela a été accordé comme action à réaliser par les travaux publics de MHM en septembre 2021? L'agrandissement du stationnement doit être effectué au plus vite surtout avec l'arrivée de l'hiver.</p>
Richard Haine	Responsable du dossier (Mme Maja Vodanovic)	Suite aux précipitations de la dernière semaine, les trottoirs sont tous glacé et dangereux pour les citoyens. Pourquoi n'avez-vous pas mis du sable ou de la roche pour prévenir les chutes, notamment pour personne âgée?
Sylvette Muller	Mme Marie-Andrée Mauger	Bonjour Madame Mauger. Il est extrêmement triste que Montréal n'ait pas encore tenu sa promesse de réformer le règlement sur les circulaires, car avec chaque mois de délai, la Ville va devoir traiter plus de 2000 tonnes de déchets supplémentaires. Et d'ailleurs, même si on se décidait enfin à adopter ce nouveau règlement, je me doute bien qu'il n'entrerait pas instantanément en vigueur, alors je vous propose une solution beaucoup plus rapide. Dans l'arrondissement de Verdun, vous pourriez révoquer dès maintenant le permis des entreprises qui ne respectent pas le règlement actuel. Je vous prie donc de donner le bon exemple aux autres mairies d'arrondissement, et de sévir sans plus tarder contre les distributeurs délinquants. Qu'en dites-vous?

Audrey Murray

Mme Valérie Plante
(Mme Marie-Andrée
Mauger)

Madame la mairesse, le 13 avril dernier, j'ai été heureuse de vous voir déclarer qu'un gouvernement désirant faire progrès environnementaux, je vous cite, «ne doit pas céder aux pressions qui demandent de reporter ces gestes.» Mieux encore, la métropole a annoncé l'an dernier que la pandémie ne l'empêcherait pas d'adopter avant juillet 2021 un règlement limitant la livraison d'articles publicitaires seulement aux gens qui en veulent. Or, le Journal de Montréal a révélé cet automne que vous bloquez l'adoption de ce règlement, même s'il est prêt depuis le mois de mai, et même s'il ne ferait pas perdre un seul lecteur aux journaux locaux, vu que les personnes intéressées continueraient à les recevoir. Ma question est donc: puisque ça ne donne pas grand-chose de faire une promesse sans respecter la date d'échéance, pouvez-vous me dire jusqu'à quand au juste nous allons encore devoir attendre?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la période de questions du public close à 19 h 29. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie l'ensemble des personnes élues et invite les citoyennes et les citoyens à se joindre aux travaux du conseil à la prochaine assemblée du 20 décembre 2021.

À 19 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021
Conseillers municipaux
Le 29 novembre 2021

Rotrand, Marvin.